

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Étaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Gilles CLAUDEL, Stéphane CHARUEL, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Edith HUMBLLOT, Mathieu SCHOLLER, Lydia SMITH

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE

1 - VOTE DU BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération n°07 - 2019

Le Maire présente le projet du budget eau primitif 2019 de la commune de Vannes-le-Châtel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget eau primitif 2019 qui s'élève à :
 - o Dépenses de fonctionnement : 52 009,74 €
 - o Recettes de fonctionnement : 52 009,74 €
 - o Dépenses d'investissement : 77 062,84 €
 - o Recettes d'investissement : 77 062,84 €

2 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Délibération n°08- 2019

Le Maire présente le projet de rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau potable. Le maire précise la nécessité de faire un point précis du nombre de branchement plomb existant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau potable dont les principaux éléments sont les suivants :

- o Volume d'eau produit en 2018 : 26 827 m³
- o Volume d'eau distribué en 2018 : 26 827 m³
- o Volume d'eau consommé en 2018 : 23 530 m³
- o Pertes en 2018 : 3 297 m³
- o Indice linéaire de perte 2018 : 1.1 m³ par jour et par km de canalisation
- o Rendement 2018 : 87,5%
- o Nombre d'abonnés en 2018 : 268 dont 11 abonnés non domestiques
- o Recettes des ventes d'eau 2018 : 36 479 €
- o Mise en service du puits de charbonémont en période d'été
- o Une fuite fin 2018 aux cités dont le montant des réparations sera affecté sur le BP 2019.

3 - VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération n°09- 2019

Le Maire présente le projet du budget Lotissement primitif 2019 de la commune de Vannes-le-Châtel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget lotissement primitif 2019 qui s'élève à :
 - o Dépenses de fonctionnement : 221 001,71 €
 - o Recettes de fonctionnement : 241 975,95 €
 - o Dépenses d'investissement : 328 003,71 €
 - o Recettes d'investissement : 328 003,71 €

4 - ADHESION A L'ASSOCIATION « LES CROQUEURS DE POMMES »

Délibération n°10- 2019

Bruno BABEL dresse le bilan de la deuxième journée nature organisée par la municipalité. Il rappelle le soutien que nous a donné les bénévoles de l'association des croqueurs de pommes pour une sensibilisation à la taille des arbres fruitiers l'an passé. Il propose que la commune adhère à cette association composée d'amateurs bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition. A titre d'information le montant de la cotisation annuelle s'élève à 30 € en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ADHERER** à l'Association « les croqueurs de pommes »
- **ACCEPTE** les termes du règlement intérieur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision et à verser la cotisation annuelle.

5 - ADHESION A L'ASSOCIATION « LES SENTIERS DES DEUILLES »

Délibération n°11- 2019

Le Comité Départemental de la Fédération Française de randonnée a demandé à l'association « Les Sentiers des Deuilles » de reprendre le balisage du circuit des 4 bans. L'association « Les Sentiers des Deuilles » composé exclusivement de bénévoles a accepté d'en assurer le balisage et l'entretien à partir de 2019. La commune est sollicitée pour adhérer à l'association des Deuilles. A titre d'information le montant de la cotisation annuelle s'élève à 75 € en 2019.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement intérieur de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ADHERER** à l'Association « Les Sentiers des Deuilles »
- **ACCEPTE** les termes du règlement intérieur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision et à verser la cotisation annuelle.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire présente les orientations budgétaires pour finaliser le budget primitif 2019 du budget principal de la commune qui sera voté au prochain Conseil Municipal, fixé au 10 avril. Il propose d'inscrire au BP 2019 les programmes d'investissement démarrés en 2018 afin de les finaliser en 2019. Il rappelle que le budget primitif 2019 sera atypique en 2019 en raison des flux financiers entre le SI RPI d'Allamps, Gibeameix, Vannes-le-Châtel et la commune de Vannes-le-Châtel.

Le Maire enfin invite l'ensemble du conseil municipal à réfléchir à la proposition de la communauté de communes d'exercer la compétence sécurisation en eau potable.

Elle rappelle également que le Conseil municipal devra délibérer avant fin juin 2019 sur le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes.

Le Maire,



Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH